



DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT DE TOURS
CANTON DE LANGEAIS

COMMUNE DE HOMMES

REUNION
DU

CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

(Exécution de l'art. L.121-8 et L.121-9 du Code des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

**Le 22 MARS 2024
à 19h00
SALLE DE CONSEIL**

ORDRE DU JOUR

- Approbation de l'Ordre du Jour ;
- Nomination du Secrétaire de Séance ;

POINTS

- **URBANISME – IDENTIFICATION & DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR LES ENERGIES RENOUVELABLES « ZAE nR » SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL - APPROBATION**
 - *Délibération N°09/2024 du 22 Mars 2024 ;*
- **PERSONNEL – SERVICE TECHNIQUE – Contrat CDD – DECISION au non renouvellement du contrat CDD avec l'agent technique - Information**

Hommes, le 18 Mars 2024

*Le Maire
Hubert HARDY*

